

16 mai 2007

Lettre ouverte

AOC : UNE REFORME INCONTROLABLE

Jusqu'à présent, les professionnels géraient les AOC tout en réalisant eux-mêmes les contrôles et les agréments des vins. Une pratique peu en accord avec les attentes du consommateur. Le législateur a voulu, lors de l'adoption de la LOA (Loi d'Orientation Agricole), bannir cette façon de faire.

L'INAO (Institut National des Appellations d'Origines) aura donc la tâche de vérifier, contrôler, valider... ce que les producteurs auront écrit.

Une LOA toute fraîche, un nouvel INAO naissant, et déjà un certain nombre d'entreprises dans le collimateur d'AOC enfin redevenues contrôlables.

Combien de producteurs, combien d'administrateurs, de syndicats, combien de Présidents de nos 471 AOC connaissent réellement tous les enjeux de cette réforme ? Une minorité...

Or, cette minorité est en ordre de bataille depuis assez longtemps pour en tirer un certain nombre d'avantages, et pas des moindres.

La mise en place des ODG (Organisme De Gestion) s'est fait un peu partout sans concertation avec la base, le cahier d'habilitation des entreprises et la mise en place des autocontrôles de la même façon. En interne comme en externe, ces contrôles se font dans un coin, et le plus souvent sans informer ceux qui auront la lourde tâche de les mettre en place. Ils se font aussi sans savoir si le coût de cette réforme est acceptable financièrement.

Un exemple : les ODG devront proposer à chaque producteur un questionnaire (le RTH) qui servira à chacun, demandant son habilitation en AOC, à la diagnostiquer. Cette évaluation sera par la suite notée. Si la note atteinte est insuffisante et les moyens à mettre en œuvre pour y arriver trop coûteux, le producteur devra renoncer à l'AOC !!!

Un autre exemple : à la lecture du texte réglementaire adopté les 8 et 9 novembre 2006 par le comité national de l'INAO - relatif à la procédure d'agrément pour les vins AOC -, il y est indiqué que les organismes de contrôle auront 150 points clef à vérifier, de la production à la mise en bouteille.

Quels vont être les coûts de cette réforme et de ces contrôles ? Ils seront de toutes les façons entièrement assumés par les producteurs :

- nouvelle Cotisation Volontaire Obligatoire,
- travail administratif supporté par les entreprises, formation du chef d'entreprise et des collaborateurs aux nouvelles contraintes
- et pour clôturer le tout paiement par le producteur de chaque contrôle réalisé par l'organisme de contrôle externe.

Les coûts seront la plupart du temps insurmontables par un certain nombre de nos TPE (Très Petites Entreprises), cela réglant définitivement le problème de surproduction que connaissent certaines de nos AOC.

On se demanderait presque si ce n'est pas le but réel de la mise en application de cette réforme...

Se pourrait-il que les mêmes professionnels qui n'ont pas eu le courage de régler l'important et prioritaire dossier de la segmentation de l'offre de nos vins aient vu là l'opportunité détournée d'y remédier, tout en conservant leur pouvoir ?

Pire, dans certaines régions on voit des cahiers d'habilitation prendre en charge ce que les services de l'administration ne contrôlent pas ou mal (HACCP, alimentarité du matériel de cave, potabilité de l'eau...) ou encore dans certaines appellations les vigneronns devront réaliser des analyses, dont les résultats devront être consignés pour donner la preuve du respect des contraintes : on se dirige clairement vers la certification des entreprises.

Cerise sur le gâteau, le nouveau « conseil des agréments et contrôles » (CAC) de l'INAO qui aura en charge de valider le cahier d'habilitation de chaque ODG, s'est réuni le 17 avril dernier à Paris. Il a notamment envisagé différentes hypothèses de fonctionnement « en formation restreinte » comme le permettent les textes. Ces formations restreintes vont donner un large pouvoir à une poignée de personnes !!!

Ces gens là auront pouvoir de vie et de mort sur un grand nombre de petites entreprises. Nous pourrons aussi les rendre responsables envers l'histoire, pour les vigneron d'aujourd'hui comme de demain, mais aussi pour tous ceux qui ont œuvré depuis plus de 100 ans pour construire cette viticulture AOC que le monde nous envie.

Nous entrons dans une nouvelle logique de production, un système technocratique et administratif qui tuera l'approche culturelle basée sur le savoir faire d'hommes au service de terroirs uniques. L'AOC devient une science exacte soumise à la certification d'un process. Cela ne résoudra pas les problèmes de fond que traverse notre viticulture et ne nous donnera pas plus de crédibilité et de compétitivité sur le marché mondial. Au contraire, nous allons assassiner ces terroirs que nos concurrents commencent seulement à rechercher chez eux...

Les Vignerons Indépendants de France viennent de décider, et c'est historique, de concentrer toute leur énergie sur ce seul dossier. Un certain nombre d'associations opposées à cette réforme voient le jour. Un grand nombre de nos entreprises sont condamnées sur l'autel de cette réforme et c'est totalement inenvisageable.

Nous souhaitons que l'ensemble des organisations professionnelles se mettent autour d'une table pour construire des textes acceptables, qui redonnent une vraie crédibilité aux AOC françaises. Et il y a urgence.

Le vignoble de Gaillac, lors de son assemblée générale annuelle en avril dernier a voté une motion refusant la mise en pratique de cette réforme.

L'INAO enlèvera t-elle l'AOC à celui qui fut l'un des premiers à l'avoir en 1937 et qui est aussi le plus vieux vignoble de France ?

Il va vite falloir devenir raisonnable, sinon beaucoup d'autres vont suivre cet exemple.

Michel ISSALY
Secrétaire général des
Vignerons Indépendants de France

Contact presse :

Michel Issaly – 06.70.21.64.83

Eric Rosaz – Directeur : 06.85.10.53.47

info@vigneron-independant.com